Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2012-007
créant l'Unité Mixte de Recherche U 1068 et nommant Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR 1068 intitulée " Centre de recherche en Cancérologie de Marseille " est prolongée jusqu'au 31/12/2017.

Article 2 : Monsieur Jean-Paul BORG est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31/12/2017.

Article 3 : la décision 2016-10 est abrogée.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2016.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Le Président de
l'Université d'Aix-Marseille
Yvon Berland

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56